

Commune de la Ferté-Bernard

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-02-02

Relative à la signature, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré – Phase reconstruction, d'un avenant n° 1 au lot n° 3 – Gros Œuvre
avec la Société LE BATIMANS
Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur,
- **VU** la délibération du 25 Mai 2020 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégation d'attributions de l'organe délibérant et autorise Monsieur le Maire à :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** les travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré,
- **Considérant** le marché confié à la Société LE BATIMANS quant au lot n° 3 – Gros Œuvre pour un montant de 162 500 € HT (notification en date du 26 septembre 2025),
 - **Considérant** la nécessité de signer un avenant au marché de travaux Gros Œuvre (lot n° 3) afin de réaliser un carottage pour scellement platine et reconstitution du fort sur massif existant compris adaptations armatures,

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la Société LE BATIMANS sise 80 route des Aulnays – 72700 SPAY, un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de Gros Œuvre (lot n° 3), pour un montant de 650,00 € HT. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

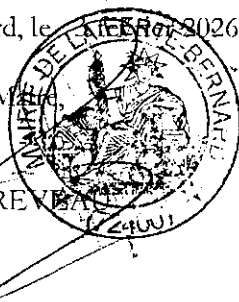
Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur la Sous-Préfet de Mamers
- Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard

Fait à La Ferté Bernard, le 12 FEB 2026

Le Maire,

Didier REVEAUX



Affiché le

12 FEB. 2026